

BOUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 25 fr.; Six mois, 48 fr.; Un an, 84 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; -- L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. -- On traite à forfait --

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Gaüssée; A Paris, chez MM. Havas-Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 13, 7 18, 8 15, 9 4, 11 46, m., 12 23, 1 58, 3 39, 5 13, 6 18, 7 28, 8 28, 9 38, 11 08, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 45, 10 18, 11 28, m., 1 20, 2 45, 5 10, 5 38, 7 18, 8 23, 10 36, 11 28. Lille à Roubaix, 6 15, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 22, 4 47, 5 20, 6 55, 8 00, 10 13, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 05, 7 40, 8 05, 9 40, 11 25, 12 15, 1 59, 3 31, 5 05, 6 07, 7 20, 8 18, 9 28, 11 00. Mouscron à Lille, 6 52, 8 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 27, 7 36 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 00 soir

BOURSE DE PARIS

DU 21 DÉCEMBRE	
3 0/0	61 40
4 1/2	89 25
Emprunts (5 0/0)	99 00
DU 22 DÉCEMBRE	
3 0/0	61 50
4 1/2	89 25
Emprunts (5 0/0)	99 25

ROUBAIX, 22 DÉCEMBRE 1874.

BULLETIN DU JOUR

La proposition sur la liberté de l'enseignement supérieur a occupé la séance d'hier. L'incident relatif à l'ordonnance de non-lieu dans l'affaire du comité de l'appel au peuple n'a pas été soulevé, au moins en séance publique. Un amendement de M. Berthaud, mettant des conditions à la liberté de l'enseignement supérieur, a été combattu par M. Laboulaye.

Le rapporteur a déclaré que la commission avait eu seulement pour but d'abolir le monopole de l'Université. Le ministre de l'instruction publique a également combattu l'amendement, qui a été rejeté. Après une longue discussion, l'Assemblée a remis à plus tard la décision sur un amendement de M. Pascal Duprat.

D'après une dépêche, reçue de Rome par l'agence Havas, Garibaldi a adressé au général Bordonne, une lettre, en date du 15 décembre, dans laquelle il « réfute » les assertions de M. Perrot sur la campagne de 1870. Le *Dritto* a publié avant hier soir cette lettre. Nous doutons que Garibaldi puisse décharger sa responsabilité des charges si graves relevées contre lui par la commission parlementaire et son rapporteur, M. Perrot.

La conscription qui vient d'avoir lieu en Russie, pour la première application de la nouvelle loi sur le service obligatoire, a donné les résultats suivants:

Le nombre des jeunes gens de la classe s'élevait à 708,102; sur ce nombre, 337,127 étaient privilégiés ou exempts du service pour une raison ou pour une autre.

Il restait donc 360,975 jeunes gens propres au service militaire qui ont été tirés au sort, et on a fourni les 150,000 recrues demandées, soit les cinq douzièmes de leur nombre.

La plupart des journaux de Saint-Petersbourg s'occupent des désordres qui ont eu lieu naguère dans plusieurs grands établissements d'instruction. Ils s'accordent à déclarer que ces désordres n'ont aucun caractère de gravité. Le *Golos* estime, d'ailleurs, que la responsabilité de ces désordres n'incombe pas tout entière à la jeunesse des écoles, mais qu'une part en doit retomber sur les professeurs.

La Prusse vient de nous apporter les plus graves témoignages en faveur de la Royauté française. Il y a deux jours, M. Emile de Girardin rendait un juste hommage à la politique de la Res-

tauration; le moment nous paraît venu de publier ici un autre témoignage qui ne vient pas non plus d'un ami, puisqu'il vient du *Constitutionnel* qui disait, il y a une quinzaine de jours: La Restauration a bien mérité du pays, parce qu'elle a endossé avec une probité audacieuse et chevaleresque des dettes politiques et autres, des dettes de tout genre, qu'elle pouvait décliner; parce qu'elle n'a pas cessé une minute de garder envers l'étranger une contenance vraiment française; parce qu'elle a mis au monde un peuple nouveau, un peuple libre et chrétien, la Grèce; parce qu'elle a donné naissance au plus magnifique mouvement littéraire et artistique que notre histoire ait eu jusqu'ici à enregistrer.

Toutes nos gloires contemporaines eurent la Restauration pour berceau. Quand donc tirera-t-on la conclusion logique et patriotique de tous ces faits?

LETTRÉ DE PARIS

Paris, 21 décembre, lundi. L'ordre du jour doit ramener aujourd'hui devant l'Assemblée le projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur; mais il est possible qu'il n'en soit pas dit un mot, et qu'une vraie bataille parlementaire s'engage à propos de l'ordonnance de non-lieu rendue dans l'affaire du Comité de comptabilité. Depuis samedi une grande animation règne dans le parti républicain, ses divers journaux, tout en proclamant leur respect pour la justice, déclarent que l'on doit mettre au grand jour toutes les pièces du complot bonapartiste. La *Republique française* affirme que positivement il y a un complot.

Il y a toute une catégorie de républicains qui ont une peur bleue de l'Empire, du bonapartisme, de tout ce qui fait résonner à leurs oreilles le nom de Napoléon. Ce sont ceux qui voulaient, en février 1874, interdire au suffrage universel le droit d'être députés les hommes qui avaient servi leur pays sous le régime impérial. Ils ont couvert la France de comités radicaux, plus ou moins occultes, qui fonctionnent jusque dans le moindre canton. Il y a à Paris un comité inconnu qui impose ses volontés, c'est à dire ses candidats, aux chefs officiels du radicalisme, qui oblige M. Gambetta à patronner M. Barodet. Ce parti a des journaux obéissant dans les départements aux mots d'ordre envoyés de Paris. Et ces gens-là trouvent mauvais, scandaleux, inouï que les autres partis conservateurs songent à organiser leurs forces en se tenant dans les limites de la légalité. Enfin, car c'est là ce qu'il faut répéter sans cesse, ces gens-là réclament toutes les libertés à condition de s'en servir seuls.

Le débat qui a dû s'engager aujourd'hui aura une importance particulière à nos yeux. La question de droit nous paraît très simple: une ordonnance de non-lieu a été rendue, les pièces de l'instruction ne peuvent être publiées. Au dessus de la passion politique qui se modifie suivant les temps, il y a les règles de la justice qui doivent être immuables parce qu'elles sont la sauvegarde de la société en général et de chaque citoyen en particulier. Sur ce terrain le gouvernement est inattaquable, et nous croyons que les fortes têtes du parti républicain, chargées par les trois groupes de la gauche de rédiger une consultation, en seront pour leurs frais de science et d'imagination.

La gauche républicaine a tenu séance hier et a communiqué un procès verbal à tous les journaux. Comme il était facile

de le prévoir, la gauche républicaine s'est prononcée dans le même sens que le centre gauche à l'égard de la loi sur le sénat.

A l'heure du train des députés, les conversations étaient très animées entre honorables et journalistes dans la grande salle de la gare Saint-Lazare. Il était facile de comprendre qu'il y aurait quelque orage à Versailles. Le nombre des curieux était aussi plus considérable que d'habitude.

Il y a eu ce matin conseil des ministres à l'hôtel de la présidence à Versailles. La réunion s'est prolongée jusqu'à près de midi, et a été, me dit-on, consacrée entièrement à la réponse qui doit être faite au nom du gouvernement à l'interpellation concernant le comité de comptabilité. Je ne me crois pas autorisé à répéter ce qu'on me rapporte au dernier moment sur un léger dissentiment qui se serait manifesté entre des membres du conseil.

La commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre, présidée par M. le comte Daru, a obtenu de M. Buffet que le rapport de M. Callet, qui est imprimé, ne fût pas distribué au nom de la commission. M. Callet a toujours le droit de publier, mais comme une œuvre absolument personnelle.

Parmi les journaux qui se distinguent par leur aménité contre les bonapartistes, il faut remarquer le *Courrier de France*, cela s'explique par ce fait que M. Guizot-Montparyroux a conservé une vieille dent contre M. Rouher, à propos d'une mésaventure qui lui arriva du temps où il n'était pas encore député, au moment de l'Exposition.

Aujourd'hui, pour la dernière fois, les personnes munies de cartes spéciales seront admises à visiter le nouvel Opéra. A partir de demain, fut-on prince ou ambassadeur, nul ne pourra pénétrer dans le monument avant le 1^{er} janvier.

M. Halanzier, le directeur, a enfin obtenu gain de cause pour l'augmentation des places. Il faut espérer pourtant que la curiosité publique ne sera pas trop durement mise à contribution.

Le Théâtre Français et l'Odéon célèbrent aujourd'hui le 23^e anniversaire de Racine: l'un donne *Phèdre* et l'autre *Athalie* et *Les Plaideurs*.

Hier encore, Wagner a été sifflé aux Concerts populaires. Le dernier morceau était l'ouverture du *Vaisseau fantôme*. Les applaudissements des enthousiastes de la musique de l'avenir ont été couverts par des bordées de sifflets qui ont duré jusqu'au moment où la salle est devenue vide. Il y avait là un certain nombre d'Allemands qui murmuraient en faisant de vilaines grimaces.

C'est aujourd'hui le premier jour de l'hiver, et dès ce matin, la neige a commencé à tomber. On se demande partout où sont les balaieurs; et nos boutiquiers sont fort peu satisfaits de payer la taxe du balayage et d'être obligés de déguerger eux-mêmes les abords de leurs boutiques. Quant aux boulevards, il faut croire que l'administration les a oubliés: de la Madeleine à la Bastille, ce n'est qu'un ruisseau de boue noire. Les petites baraques des marchands d'étréennes seront installées d'ici à deux jours: les échafaudages commencent à se dresser sur divers points.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 21 décembre 1874. Président: M. BUFFET. La séance est ouverte à 2 h 30. La lecture du procès-verbal ne donne lieu aucun incident.

Un projet de loi portant allocation d'un crédit de 4,493,000 fr. au ministère de l'intérieur pour les dépenses de l'Algérie est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée passe à la deuxième délibération, sur la proposition de M. le comte Joubert, relative à la liberté de l'enseignement supérieur.

Sur l'article premier M. Bertauld développe un amendement portant que l'enseignement supérieur est libre sous la condition du respect des lois, de l'ordre public et des bonnes mœurs et que les cours des facultés libres seront publics.

L'orateur déclare qu'il ne considère pas le catholicisme comme un ennemi et qu'il demande seulement une garantie claire contre les doctrines qui constituent une menace contre l'ordre public.

L'orateur ajoute qu'il place son amendement sous les auspices de M. Weiss, de M. St-Marc-Girardin et du feu duc de Broglie.

M. le rapporteur Laboulaye combat l'amendement Bertauld comme superflu. M. Bertauld insiste sur la nécessité de son amendement.

M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, combat l'amendement, qui est rejeté.

M. Pascal Duprat développe un amendement portant que l'enseignement supérieur est libre sous la surveillance de l'Etat, qui confère seul les grades.

L'orateur dit qu'il ne faut pas que liberté de l'enseignement soit un privilège pour telle ou telle association.

Il demande que cette liberté soit égale pour tous.

L'orateur prend la défense de l'Université de France.

Il déclare que le niveau de son enseignement est supérieur à celui des universités d'Allemagne et d'Angleterre.

M. Pascal Duprat insiste pour que l'Etat confère les grades.

M. Laboulaye demande que l'amendement Duprat soit réservé pour les articles suivants.

L'orateur constate que cet amendement n'a été rejeté par la commission qu'à la majorité d'une voix.

M. Pascal Duprat admet le renvoi de son amendement à plus tard.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Affaire d'Arnim

Audience du 19 novembre. Un incident se produit à l'ouverture de l'audience: M. le comte d'Arnim refuse de comparaître devant le Tribunal, qui s'est réuni à quatre heures.

Les défenseurs Munkel et Dockhorn sont seuls présents. Un fréquent échange de communications a lieu entre ce dernier et les juges réunis dans la salle voisine. Les défenseurs sont cités devant le Tribunal, qui exige que M. d'Arnim comparaisse personnellement.

Le fils du comte et les défenseurs se rendent auprès du prévenu pour l'engager à comparaître. On fait remarquer que le Tribunal considère M. d'Arnim comme prisonnier et que la comparution du prévenu est, par conséquent, nécessaire.

Enfin, après plusieurs pourparlers, le comte d'Arnim cède aux sollicitations de ses défenseurs et vient prendre place sur le siège qu'il a occupé durant les débats.

Le Tribunal entre en séance quelques instants après.

M. le président fait un discours d'introduction, dans lequel il fait allusion à la passion excitée dans le public pour et contre l'accusé, et à la conduite du Tribunal, surtout en raison de la haute position du comte d'Arnim.

La situation du juge; ajoute-t-il, ne doit pas en souffrir; le juge doit seulement procurer le respect à la loi et ne tenir compte que des faits.

M. le président fait ensuite un exposé de l'affaire et indique quelles sont les appréciations du Tribunal sur les faits qui lui ont été soumis; cet exposé, au lieu de prendre la forme des arrêtés et des jugements de nos Cours et Tribunaux, ressemble à l'exposé qui est fait dans les Cours d'assises par le président.

Le juge, dit M. le président, avait affaire à des actes qui ont été commis partie à l'étranger, partie à Berlin même. Pour ce qui concerne les actes de la première série, la juridiction nationale est compétente, puisque, comme ambassadeur, l'accusé était sous une juridiction extra territoriale; conséquemment, le Code allemand doit lui être expliqué.

Pour ce qui concerne les actes de la seconde série, le président les récapitule en disant que, d'après la déclaration de l'accusé, ils ont été remis à une personne résidant à l'étranger. On ne peut refuser à l'accusé le bénéfice de sa bonne foi quant au fait de les avoir retenus. Ses remarques en marge de plusieurs de ses pièces, sa consultation avec le professeur Lewis prouvent l'absence de toute intention frauduleuse, quoique le caractère de la plupart des pièces soit évidemment officiel.

L'accusé s'est rendu coupable d'un délit disciplinaire, auquel le Tribunal criminel n'a rien à voir. Après avoir reçu un avertissement de la part du ministère des affaires étrangères, l'accusé a tenu, il est vrai, une conduite négative, mais il n'a fait preuve d'aucune intention criminelle. Par conséquent, toutes les pièces de la seconde série tombent hors de l'accusation. Il en est de même des pièces de la troisième série.

Le Tribunal se voit obligé de considérer le grief de soustraction préméditée comme non prouvé. La qualité d'auteur, en ce qui concerne les relations de la *Presse*, de Vienne, n'est pas concluante.

L'administration bureaucratique du prévenu n'est pas admissible, il est vrai, au point de vue disciplinaire.

La possibilité de retrouver les pièces de l'ambassade d'Allemagne n'est pas exclue tant qu'on n'aura pas fait des recherches complètes dans les archives. Il ne reste donc plus que les pièces de la première série que le prévenu aurait détournées. Ces pièces n'étaient pas la propriété de l'accusé, mais il n'y a pas eu emploi illégal. Le reproche de détournement est donc détruit; seulement on peut admettre que le prévenu a emporté sciemment les pièces.

On pourrait donc appliquer l'article 348 du Code pénal; mais on ne peut prouver que les papiers en question soient des documents. L'article 134 peut donc être appliqué, parce que le prévenu; est convaincu d'avoir fait disparaître treize pièces avec préméditation.

Après avoir établi la culpabilité du prévenu, le président examine la peine qui doit lui être appliquée.

Il faut tenir compte, dit-il, de la fausse situation de l'accusé et de l'importance des dépêches qu'il a gardées; sa culpabilité est certaine, et il doit y avoir une condamnation, mais il y a des circonstances atténuantes en faveur du prévenu.

En conséquence, le Tribunal condamne le comte d'Arnim à trois mois de prison, en

Feuilleton du Journal de Roubaix du 23 DÉCEMBRE 1874.

L'ESCLAVE

PAR G. DE LA LANDELLE. VI. — LOIN DES YEUX. (Suite)

La *Zéphyrine* cabotait de port en port, du nord au sud, faisant toutes sortes de petits commerce plus ou moins interlopes. Zurban payait ses gens assez régulièrement pour ne leur inspirer aucune défiance. En fait, il s'était approprié le navire et courait aventures sans rendre compte à ses expéditeurs.

Le cas est criminel au premier chef. Après avoir navigué pendant quelques mois dans les eaux de la Plata, Zurban jugea prudent de doubler le cap Horn. A Valparaiso, il devait enfin désertir de son propre bord avec les poches bien garnies, mais s'arranger de manière à passer pour mort.

La *Zéphyrine* aurait eu grand besoin de réparations. Jean-Pierre Tremblay, le second, qui n'était au courant de rien, en fut réduit à la vendre pour le compte des propriétaires, persuadés depuis près d'un an que leur navire était perdu corps et biens.

Cette liquidation fut parfaitement

honnête, régulière et suivie de licenciement de l'équipage, qui se dispersa. Officiers et matelots s'étant embarqués chacun de son côté, personne ne revint à Morlaix.

Binigan faisait son apprentissage à la pêche de la morue, sur un bâtiment de Saint-Brieuc.

Madame Divoal, gravement inquiète, ne savait plus à qui s'adresser pour avoir des nouvelles de son fils. On écrivait aux armateurs propriétaires, qui résidaient à Bordeaux. Ils répondirent que, sans nouvelles de la *Zéphyrine*, ils craignaient qu'elle eût péri en mer avec tous ses gens.

Le père Divoal, consterné, pleura son fils en maudissant l'heure où il l'avait confié à ce mauvais hâbleur de Pisistrate Zurban. Des messes furent dites pour le repos de l'âme du malheureux pilote. La pauvre dame Divoal pleurait à fendre l'âme. Personne n'osait lui donner d'inutiles illusions.

Seul Binigan, revenu de Terre-Neuve pour passer l'hiver à Morlaix, dit qu'il n'y aurait rien de prouvé tant que les assurances n'auraient pas payé la *Zéphyrine*. Intelligent écho des propos des gens de son bord, il ajouta que Zurban était bien capable d'avoir simulé un naufrage, volé ou vendu le navire, et qu'il ne fallait pas désespérer de revoir un jour Victor laissé, sans doute, dans l'embaras, à l'autre bout du monde.

M. de Guernévez, pour en avoir le cœur net, écrivit aux armateurs. Espoir soudain. L'on apprit positivement la

vente de la *Zéphyrine* dans les mers du Sud.

Chacun alors de féliciter les Divoal. Nul doute qu'au premier moment ils ne reçussent des nouvelles. Binigan fut complimenté, M. de Guernévez remercié avec enthousiasme. On pleurait de joie, comme si l'enfant était ressuscité.

M. de Guernévez écrivit ensuite au consul français de Valparaiso. Et au bout d'un an, car il ne fallait guère moins alors pour correspondre avec le Chili, l'on apprit officiellement qu'au moment de la dispersion de l'équipage, il n'y avait, sur le rôle de la *Zéphyrine*, personne d'inscrit sous le nom de Victor Divoal.

Madame Divoal eut une attaque de nerfs et tomba très-sérieusement malade. Son mari, profondément affligé, s'en prit à la négligence impardonnable des son fils.

— Pourquoi n'avait-il pas écrit depuis si longtemps?... Toutes les lettres ne s'égarèrent pas! On avait bien reçu celle de M. le consul de Valparaiso!...

— Mais si véritablement Victor était mort comme on l'avait cru déjà!...

— Ça devrait être sur le rôle.

Tout doit être sur le rôle... Où, quand et comment a-t-il débarqué? — D'après la lettre du consul, le rôle de la *Zéphyrine* était assez mal en règle quand ce pauvre Zurban lui-même s'est noyé, ce qui a occasionné la vente forcée du navire.

Binigan, qui avait eu le temps de faire un second voyage à la pêche de la

morue, trouvait fort louches toutes ces circonstances. On avait causé, à son bord, entre marins:

— Zurban est un roué qui aura encore inventé quelque mauvaise farce pour flibuster du même coup son équipage, ses armateurs et l'assurance.

— Il n'aurait pas dû aller au Brésil, dans la Plata, ni à Valparaiso; ce n'était pas sa destination.

— Faudrait voir des gens de la *Zéphyrine*, et savoir par l'un d'eux, quand Victor Divoal a débarqué.

Binigan fit confidentiellement part de ces propos à M. de Guernévez; le gentilhomme campagnard le rudoya:

— Encore! siffla-t-il. Encore de fausses espérances et de nouvelles déceptions qui tuent cette pauvre mère. Taisez-vous, Binigan; et, entre nous, abstenez-vous d'aller au Chat-Bite, où votre présence lui fait mal. Elle n'a pas oublié que, sans vous, son fils n'aurait jamais été pilote. Tout le malheur date du jour où il vous a si bravement sauvé la vie!

— C'est bien ce qui me désole, moi aussi! répondit Binigan, de manière que j'y pense toujours, que j'en parle, et que je vous dis, monsieur de Guernévez, qu'il reste des renseignements à prendre.

— Allons donc! le pauvre enfant est mort, archi-mort, c'est évident! Laissons les parents se consoler peu à peu. Ne renouvelons pas leur douleur.

— Mais si les informations sont mauvaises, on ne leur en dira rien.

— Je crains les bonnes autant que les mauvaises. Nous avons été bien avancés, n'est-ce pas, en laissant pendant plus d'un an madame Divoal entre l'espoir et la crainte?

— Mon Dieu! monsieur de Guernévez, dit Binigan, rien ne vous oblige à parler avant d'être sûr!...

— Mais je suis sûr que Victor est mort, interrompit brusquement le gentilhomme campagnard.

— Eh bien, pas moi!... Calmez-vous, monsieur de Guernévez! je m'en vais.

Binigan se dirigea tout droit vers le bureau de la marine, où il prit la liste complète des gens qui montaient la *Zéphyrine* lors de son dernier départ de Morlaix. Le grand garçon, qui était devenu fort en proportion de sa taille, avait déjà l'allure et les idées d'un marin.

Tant que je ne saurai pas où, quand et comment Victor a débarqué de la *Zéphyrine*, je chercherai, c'est décidé.

La-dessus, il repartit en nouveau pour le Grand-Banc. rendez-vous de marins de tous les parls et de tous les pays:

— J'irai à bord de tous les bâtiments français avec ma liste, et, à la fin des fins, faudra bien que je trouve quelqu'un ou quelque autre qui me dira la chose.

Cependant, à Morlaix, avaient eu lieu, dans le ménage Divoal, plusieurs scènes navrantes. Des propos inconsiderés les provoquèrent. Des amis maladroits prétendant que Victor pourrait bien être